Réinitialiser

Bureau d'imposition:

Nom du contribuable:

Dépenses d'exploitation

(Annexe à la déclaration de l'impôt sur le revenu de l'année 2021)

Ligne		TOTAL le cas échéant T.V.A. comprise	QUOTE-PART COMMERCIALE %	sans T.V.A.	de la T.V.A. facturée	Réservé à l'administration
1	Salaires bruts [1]					
	dont salaires productifs					
2	Traitements bruts [1]					
3	Salaires occasionnels					
4	Cotisations sociales légalement obligatoires [2] (part patronale)					
5	Assurance-accident					
6	Commissions [3][4]					
7	Frais de voyage et de représentation du personnel					
8						
9	Indemnité pour comptabilité [3] nom et adresse du comptable à spécifier sous A1)					
10						
11						
12	Frais de voyage et de représentation du patron					
13	Electricité					
14	Gaz					
15	Eau					
16	Chauffage					
17	Téléphone					
18	Location de					
19	a) bâtiments avec application T.V.A. [3] nom et adresse du bailleur à spécifier sous A2)					
20	b) bâtiments sans application de la T.V.A.					
21	c) machines et installations d'exploitation					
22	Assurance incendie					
23	Impôt foncier					
24						
25						
26	Impôt commercial					
27	Taxe de cabaretage et autres taxes					
28	Intérêts payés pour dettes à long terme					
29	Intérêts payés pour dettes à court terme					
30	Autres frais financiers					
	à reporter :					

A1	**Comptable:**	nom:		adresse:	
A2	**Bailleur:**	nom:		adresse:	

Ligne		sans T.V.A.	T.V.A. facturée	Réservé à l'administration
	report :			
31	Assurance marchandises et installations commerciales			
32	Assurance responsabilité civile et professionnelle			
33	Frais de bureau			
34	Nettoyage et entretien magasin / atelier			
35	Cotisation d'ordre professionnel			
36	Journaux et périodiques professionnels			
37	Dépenses pour travaux exécutés par des tiers [3) 4)]			
38	a) dépenses pour travaux exécutés en sous-traitance			
39	b) dépenses pour autres travaux exécutés par des tiers			
40	Frais de port et de transport			
41	Vêtements professionnels			
42	Annonces et publicité			
43	Emballages			
44	Réparation et entretien d'installations et de machines			
45	Autres réparations [4)]			
46	Nouvelles acquisitions (outillage et autres objets d'installation) dont le prix d'acquisition ne dépasse pas 870 EUR [4)]			

Ligne	Frais d'auto	total des frais sans T.V.A.	total des frais T.V.A. facturée
48	carburants (essence, diesel, LPG) et lubrifiants		
49	réparations et entretien		
50	pneus, etc.		
51	leasing, location		
52	loyer garage		
53	impôts et assurances		
54	total		

55	nombre de kilomètres parcourus en 2021:		km	= 100	%
56	dont part commerciale déductible * :		km	=	%

57	frais d'auto déductibles *		

58	Déduction forfaitaire des frais de déplacement entre le domicile et le lieu d'activité (les 4 premières unités ne sont pas prises en compte et la déduction est limitée à 2 574 €)				
59	nombre d'unités		X 99 EUR =		
60	lieu de travail				
61	domicile (localité)				
62	Total des frais généraux (à reporter à la ligne 41 du modèle 110)				

Réservé à l'administration

Remarques :

1) Non compris les versements pour compte de tiers (p.ex. indemnités pécuniaires de maladie avancées pour compte de la caisse de maladie et remboursable par cette dernière).

2) Y compris la cotisation spéciale payable sur les salaires ou rémunérations en vue de l'alimentation du fonds pour l'emploi.

3) En cas de non-indication du nom des bénéficiaires des prestations déductibles auprès du contribuable comme dépenses d'exploitation, la déduction risque de devoir être refusée.

4) Prière de fournir le détail en annexe.